



SAULDRE ET SOLOGNE
Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 31/05/2022
Reçu en préfecture le 31/05/2022
Affiché le 
ID : 018-200000933-20220530-2022_05_046-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le trente mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 24 mai deux mille vingt-deux, se sont réunis à la salle des fêtes de La Chapelle-d'Angillon, sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 30 mai 2022
Délibération n° 2022-05-046

Modification de la composition du conseil d'administration de l'EPA **« Office de tourisme Sauldre et Sologne »**

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 25

Nombre de votants : 32

Conseillers titulaires présents : M. Pierre LOEPER, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, M. Sylvain DUVAL, M. Didier RAFFESTIN, Mme Martine MALLET, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, M. Pascal MARGERIN, M. Lionel POINTARD, Mme Denise SOULAT, Mme Dominique TURPIN, M. Gilles FEVRE, M. Hugues DUBOIN, M. Daniel GAUTIER, M. Bernard DAUTIN, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Alain URBAIN, Jean-Marc RUIZ, M. Marc GOURDOU, M. Nicolas MOREAU. et M. Jean-Yves DEBARRE.

Pouvoirs : Mme Anne CASSIER a donné pouvoir à M. Pierre LOEPER,
Mme Sophie ESPEJO a donné pouvoir à M. Pierre LOEPER,
M. Xavier ADAM a donné pouvoir à Mme Elvire SERRE-SANCHEZ,
Mme Lucile GROUSSEAU a donné pouvoir à Mme Laurence RENIER,
M. Alexandre CERVEAU a donné pouvoir à M. Pascal MARGERIN,
M. David DALLOIS a donné pouvoir à M. Daniel GAUTIER,
M. Bernardino ADDIEGO a donné pouvoir à Mme Laurence RENIER.

Absents excusés : Mme Florence LEDIEU, M. Joël COULON, M. Philippe RAGOBERT.

Secrétaire de séance : M. Marc GOURDOU.

Par délibération en date du 25 février 2019, la Communauté de communes a créé un établissement public administratif doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière chargé de gérer l'Office de tourisme Sauldre et Sologne.

Le conseil d'administration de cet Etablissement Public Administratif (EPA) est composé de 23 membres, réunis au sein de deux collèges. Le premier collège est constitué de 14 conseillers communautaires. Le second collège est composé de 9 représentants désignés par le conseil communautaire parmi les personnes qualifiées en matière de tourisme.

Depuis de la recomposition du conseil communautaire de juillet 2020, le conseil d'administration de l'EPA est composé comme suit :

➤ Collège de 14 membres représentant la Communauté de communes :

M. Bernardino ADDIEGO	M. Hugues DUBOIN	M. Pascal MARGERIN
M. Frédéric BOUTEILLE	Mme Sophie ESPEJO	Mme Martine MALLET
Mme Anne CASSIER	M. Daniel GAUTIER	Mme Laurence RENIER
M. Joël COULON	M. Marc GOURDOU	Mme Dominique TURPIN
M. Jean-Yves DEBARRE	M. François GRESSET	

➤ Collèges des 9 membres représentant les professions intéressées

M. Philippe ARNAULT
Mme Marie BEAUCHEF
M. Frédéric GAUBIL

Mme Patricia LAFON
M. Raymond LOUIS
Mme Myriam SENLY

M. Pascal TESTARD
Mme Claire VALLIER
Mme Christelle PASDELOUP

Il convient de modifier la composition de ce conseil d'administration afin d'intégrer le maire de Nançay, vice-président de la Communauté de communes en charge du tourisme au sein du collège des élus. Il est également proposé de remplacer certains représentants professionnels qui ont cessé leur activité (Marie Beauchef, Frédéric Gaubil et Christelle Pasdeloup).

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-0698 en date du 27 mai 2019, portant extension des compétences de la communauté de communes Sauldre et Sologne,

Vu la délibération n°2019-02-010 en date du 25 février 2019, relative à la création d'un établissement public local à caractère administratif chargé de gérer l'Office de Tourisme Communautaire Sauldre et Sologne,

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-1621 du 22 décembre 2020 portant extension du périmètre de la Communauté de communes Sauldre et Sologne à la commune de Nançay,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 23 mai 2022,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1er : APPROUVE la composition du Conseil d'administration de l'établissement public local à caractère administratif, chargé de gérer l'Office de Tourisme Communautaire, comme suit :

➤ Collège de 14 membres représentant la Communauté de communes :

**M. Bernardino ADDIEGO
M. Frédéric BOUTEILLE
Mme Anne CASSIER
M. Joël COULON
M. Jean-Yves DEBARRE**

**M. Hugues DUBOIN
Mme Sophie ESPEJO
M. Daniel GAUTIER
M. Marc GOURDOU
M. François GRESSET**

**M. Pascal MARGERIN
Mme Laurence RENIER
Mme Dominique TURPIN
M. Alain URBAIN**

➤ Collèges des 9 membres représentant les professions intéressées par le tourisme :

**M. Philippe ARNAULT
M. Vincent GAUTIER
Mme Patricia LAFON**

**M. Raymond LOUIS
Mme Martine MALLET
Mme Elodie QUIGNON**

**Mme Myriam SENLY
M. Pascal TESTARD
Mme Claire VALLIER**

Pour extrait conforme
La Présidente,

Laurence RENIER

